



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 162  
Interventions territoriales de l'État



PROGRAMME 162  
**Interventions territoriales de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Didier MARTIN

*Secrétaire général du ministère de l'Intérieur*

Responsable du programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

Le programme des interventions territoriales de l'État (PITE) est composé de huit actions régionales ou interrégionales, de nature interministérielle et territorialisée, caractérisées par la nécessité d'une rapidité d'action de l'État ou d'accélération d'un plan complexe.

Ce programme met à disposition des acteurs locaux de l'État une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée » en provenance de programmes multiples, contributeurs aux différentes actions.

La fongibilité au sens du PITE permet de bénéficier à la fois d'une souplesse dans la gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque action et d'une réactivité accrue pour ajuster en cours d'année l'affectation des crédits aux priorités opérationnelles et à l'avancée des différentes mesures.

Compte tenu de la nature particulière du programme, composé de plans gouvernementaux distincts, le suivi de la performance est réalisé au travers d'un objectif associé à un ou plusieurs indicateurs pour deux actions. En 2023, les résultats des indicateurs de performance confirment la consolidation de la performance entamée sur l'exercice précédent.

Le programme a ainsi poursuivi en 2023 la mise en œuvre des mesures répondant aux principaux enjeux de chaque action et accueilli une nouvelle action :

- L'action 02 – eau et agriculture en Bretagne s'attache à améliorer la qualité de l'eau en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire les atteintes à l'environnement et à respecter les normes nationales et européennes. L'année 2023 a conforté les mesures mises en œuvre, notamment dans le cadre des projets de territoire du second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2).

- L'action 04 met en œuvre le plan d'investissement pour la Corse qui vise à combler les retards de développement de l'île par une mise à niveau de ses équipements publics structurants. L'année 2023 a connu les engagements des dernières opérations inscrites au plan exceptionnel d'investissement (PEI). Le plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) a pris la suite du PEI pour contribuer, par une politique ciblée d'investissements structurants, tant au développement durable de l'île qu'à une réponse aux besoins de ses habitants et aux spécificités de son territoire

- L'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone en Martinique et en Guadeloupe vise à répondre aux risques liés à la contamination des sols par ce pesticide. La mise en œuvre du plan IV établi pour la période 2021-2027 se poursuit et a été renforcé en juin 2023. De nouvelles mesures ont été mises en place, notamment le financement d'une aide aux éleveurs de bovins, la prise en charge du surcoût du traitement de l'eau potable des usines de production, la simplification et prolongation de l'aide aux pêcheurs, le doublement de l'effort sur la recherche à l'horizon 2030.

- L'action 09 – plan littoral 21, traduit la mobilisation de l'État en faveur du développement du territoire littoral de l'Occitanie dans le cadre du « Plan Littoral 21 pour la Méditerranée » dont l'accord-cadre a été signé en mars 2017 entre l'État, la région Occitanie et la Caisse des dépôts et consignations. Elle vise à produire un effet levier significatif pour ce territoire.

- L'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane porte, depuis 2020, la majorité des mesures inscrites, au titre de la participation de l'État, dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) signé en 2019 avec le président de la collectivité de la Guyane pour la période 2019-2022. Il vise à réduire les écarts de développement avec l'Hexagone. Le CCT a été prorogé d'une année, le temps de préparer un nouveau CCT pour la période 2024-2027. L'action met en œuvre les opérations prévues pour les cinq volets du contrat : cohésion des territoires, mobilité multimodale, territoires résilients, territoires d'innovation et de rayonnement et cohésion sociale et employabilité.

- l'action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire, inscrite au contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente du conseil régional, permet à l'État de poursuivre et intensifier son action, depuis 2020, pour répondre aux enjeux écologiques, économiques, d'aménagement du territoire et de santé publique liés à la qualité des eaux ligériennes très dégradées.

- l'action 12 – service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna porte, à compter de 2021, les crédits permettant aux deux centres de secours d'assurer les interventions courantes et les missions de gestion des crises pour le territoire, en l'attente de la révision du statut qui attribuera cette compétence à l'assemblée territoriale

- l'action 13 – Plan Sargasses II, établi sur la période 2022-2025, vise à lutter contre les conséquences du phénomène d'échouage massif d'algues sargasses sur l'arc antillais. Son objectif est d'avoir une approche curative et préventive, de répondre aux enjeux de la récupération, du stockage et de la valorisation des sargasses.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne**

INDICATEUR 1.1 : Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

### **OBJECTIF 2 : Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse**

INDICATEUR 2.1 : Qualité des équipements structurants de la Corse

### **OBJECTIF 3 : Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone**

INDICATEUR 3.1 : Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

### **OBJECTIF 4 : Améliorer les conditions de vie de la population guyanaise**

INDICATEUR 4.1 : Nombre de personnes bénéficiant de l'amélioration du niveau d'équipement

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 - Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne

### INDICATEUR

#### 1.1 - Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes	mg/L	33,56	33,5	30,5	34,3	absence amélioration	29,2

#### Commentaires techniques

Source : DREAL

Mode de calcul : Moyenne des concentrations en nitrates dans les cours d'eau contributeurs de chaque baie (exprimées en quantile 90, en mg/L).

$X_i$  = quantile 90 de la concentration en nitrates du cours d'eau  $i$  de chaque baie

( $0 < i < n$  ;  $n$  = nombre de cours d'eau pris en compte)

Indicateur pour l'ensemble des baies  $\sum(X_i)/n$

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de l'action 2 « Eau et agriculture en Bretagne » est d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement afin de respecter les normes nationales et européennes.

Cet objectif est assorti d'un indicateur relatif plus spécifiquement aux baies citées dans le SDAGE Loire Bretagne et bénéficiant d'un plan d'action spécifique dans la lutte contre les algues vertes. Bien que la pente soit moins prononcée que prévue, les valeurs de l'indicateur sont tout de même à la baisse depuis plusieurs années.

Les seules données disponibles à ce jour pour l'année 2023 sont très partielles (elles ne concernent que quatre baies, et ne comprennent pas les résultats de l'ensemble des points de prélèvement de ces baies). La sécheresse constatée en 2022 a généré des flux d'azote plus faibles, ayant permis de limiter la prolifération des algues vertes.

L'année 2023 n'ayant pas connu de période de sécheresse, les concentrations risquent de ne pas être plus faibles qu'en 2022, ce qui conduit à prévoir une valeur identique. Celle-ci devra être confirmée lorsque l'ensemble des données des mesures de qualité de l'eau seront disponibles.

## OBJECTIF

### 2 - Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse

## INDICATEUR

### 2.1 - Qualité des équipements structurants de la Corse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de locaux raccordés à la fibre optique	Nb	Sans objet	113 560	147 155	149 650	cible atteinte	Sans objet

#### Commentaires techniques

Source des données : Livrables fournis à la collectivité de Corse par le délégataire dans le cadre de la convention de délégation de service public (DSP) relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH

Mode de calcul : Nombre de prises raccordées à la fibre optique dans le cadre du volet FttH (Fiber to the Home) de la délégation de service public (hors zone d'initiative privée).

La délégation de service public relative au réseau d'initiative publique corse permettant l'accès au très haut débit a été signée le 8 novembre 2019. Elle coordonne le partenariat de la collectivité de Corse avec SFR collectivités Altice sur une durée de 30 ans afin d'assurer la conception, le financement, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau très haut débit sur l'intégralité du réseau d'initiative publique, soit près de 170 000 foyers, établissements et entreprises. Elle répond aux exigences du plan France très haut débit lancé en 2013 et garantit une véritable politique d'aménagement numérique homogène sur l'ensemble de la Corse afin de réduire le plus possible la fracture numérique.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La remise à niveau des équipements structurants est dorénavant appréciée au regard du nombre de prises raccordées à la fibre optique dans le cadre du volet FttH « fiber to the Home » de la délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques à très haut débit signée le 8 novembre 2019 avec SFR collectivités Altice, aujourd'hui XpFibre.

Sur 149 650 prises construites en 2023, 139 528 étaient commercialisables au 31 décembre. Le décalage « naturel » de 10 000 prises entre les prises construites et les prises commercialisables est constant depuis le début du projet.

Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné devrait être finalisé en 2024. 185 000 prises ont été piquetées (locaux identifiés comme raccordables suite au croisement des études sur plan et remontées de terrain) au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Ce nombre correspond, au vu de la maturité du projet, à la cible finale réelle. Le croisement entre les projections du délégataire et celles issues des audits réalisés par le maître d'ouvrage permettent de consolider les projections à 180 000 prises construites en 2024 (31 000 prises restent à livrer selon une capacité de livraison du délégataire de 800 à 1200 prises par mois en moyenne).

La Collectivité de Corse reste particulièrement vigilante à la complétude du déploiement en raison de la topographie des dernières portions de territoire à couvrir (les plus rurales, montagneuses et difficiles à couvrir), impliquant un nombre de prises livrées inférieur pour une capacité de travail équivalente, par rapport aux années précédentes.

**OBJECTIF****3 – Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone****INDICATEUR****3.1 – Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés des denrées végétales	%	2,25	2,09	2,00	1,56	cible atteinte	2,00
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées animales d'origine terrestre	%	2,60	2,52	1,50	1,06	cible atteinte	1,50
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés de la production halieutique	%	2,67	1,74	3,50	3,58	absence amélioration	3,50

**Commentaires techniques**

Source des données : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'analyses réalisées non conformes aux limites maximales de résidus de chlordécone ;

- au dénominateur : nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées végétales, animales d'origine terrestre ou issues de la production halieutique.

Le choix a été fait de ne s'appuyer que sur les résultats des plans de surveillance et de ne pas prendre en compte les résultats des plans de contrôle.

En effet, les plans de contrôle sont liés à une suspicion de contamination et ont vocation à être dirigés en premier lieu sur les produits ou pratiques présentant un risque de contamination avéré. L'augmentation du taux de non-conformité dans le cadre des plans de contrôle peut donc signifier à la fois un non respect des mesures de prévention et/ou une bonne efficacité et un bon ciblage des plans de contrôle. Un indicateur fondé sur ce taux donnerait une appréciation biaisée de l'exposition des populations.

A l'inverse, les plans de surveillance, pris en compte ici, concernent l'ensemble des denrées alimentaires produites ou mises sur le marché. Ils peuvent cependant être orientés sur une région susceptible de produire des aliments contaminés, les plans de surveillance ayant aussi pour objectif d'identifier les facteurs de risque de contamination et les mesures de prévention adaptées. Une baisse du taux de non-conformité traduira donc a priori une diminution du risque de mise sur le marché d'aliments fortement contributeurs de l'exposition des populations, ce qui correspond à l'objectif de l'action.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'objectif principal de cette action consiste à réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone. L'atteinte de cet objectif peut être évaluée grâce à l'indicateur relatif au taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées consommées ou mises sur le marché d'origine végétale, animale, et issues de la production halieutique. Bien que l'ensemble des actions du plan chlordécone concourent à réduire l'exposition des populations, les leviers mobilisés concernent plus directement les mesures de soutien, de structuration et d'encadrement des filières de production locale pour lutter contre la contamination des denrées produites et mises sur le marché. D'une manière générale, les valeurs de l'indicateur 3.1 sont caractérisées par une forte variabilité interannuelle, liée à un échantillon relativement restreint et à l'impact important que peuvent avoir certaines non-conformités identifiées ponctuellement. Aussi, cet indicateur doit-il être analysé en termes de tendance, sur plusieurs années, ce qui permet de faire ressortir une amélioration des résultats globaux avec l'apparition vraisemblable d'un plancher autour de 2 % de non-conformités toutes matrices confondues. Les données présentées concernent l'ensemble des résultats cumulés des plans de surveillance de Guadeloupe et de Martinique.

Dans le cadre des plans de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe et Martinique, 2 677 analyses de denrées, toutes origines confondues, ont été réalisées en 2023, dont 52 sont non conformes soit un taux global de non-conformité de 1,94 %. Les données ne sont pas définitives mais sont représentatives à hauteur de 98 % et donc interprétables, au regard du faible nombre de résultats en attente de retour d'analyses (50 en attente sur 2677 analyses effectuées).

### **Indicateur 3.1 sur les denrées végétales :**

Le taux de non-conformités moyen observé sur les denrées végétales en Guadeloupe et en Martinique est de 1,56 % en 2023, en baisse par rapport à l'année précédente (2,09 % en 2022). Au total, 513 prélèvements ont été réalisés, dont 403 par les DEETS (Directions de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et 110 par les DAAF (Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), et 477 analysés à ce jour. Sur ces 503 prélèvements, 36 sont en attente de résultats et 8 prélèvements ont été déclarés non conformes, dont 7 relèvent de la Guadeloupe. Les non-conformités portent essentiellement sur la production.

### **Indicateur 3.2 sur les denrées animales terrestres :**

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées animales terrestres (abattoirs, volailles et œufs) en Guadeloupe et en Martinique est de 1,06 % en 2023, en baisse par rapport à l'année précédente (2,52 % en 2022). Sur les 1 325 prélèvements réalisés, 8 sont en attente de résultats et 14 non-conformités ont été constatées, dont 70 % se situent en Martinique. Les non-conformités portent majoritairement sur les bovins, viennent ensuite les ovins/caprins et les œufs. Cette baisse du taux de non-conformité illustre les importants progrès réalisés par le secteur de l'élevage ces dernières années, grâce à l'accompagnement des organismes à vocation sanitaire et des services de l'État concernés mettant en œuvre les plans de contrôle et de surveillance.

### **Indicateur 3.3 sur les denrées halieutiques :**

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées halieutiques en Guadeloupe et en Martinique est de 3,58 % en 2023, soit une hausse d'environ 1 point par rapport à 2022. Au total, 839 prélèvements ont été réalisés : 696 prélèvements en Martinique et 143 en Guadeloupe avec des taux de non-conformités respectivement de 4,31 % (30 non conformités) et 0 %. D'un point de vue méthodologique, le plan de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe cible principalement les produits issus de la pêche côtière et les produits importés. En Martinique, le plan d'échantillonnage appliqué depuis 2016 cible également les crustacés, plus sujets à une contamination par la chlrodécone de même que les produits de l'aquaculture. Depuis 2019, le niveau des contrôles a été renforcé de 30 %. Cette répartition des résultats est tendancielle, les non-conformités étant principalement issues de produits prélevés sur les étals martiniquais compte tenu d'une pollution du littoral côtier plus diffuse. Les poissons benthiques et les langoustes sont les matrices recensant le plus de non-conformité du fait de leur lieu de vie proche des zones côtières et des sédiments. Plusieurs hypothèses peuvent apporter quelques éléments explicatifs sur cette hausse :

- le poisson/crustacé ne se cantonne pas à une seule zone. Il se peut que l'individu soit passé ou ait vécu dans une zone contaminée (interdite de pêche) avant d'être pêché,
- le poisson/crustacé a été pêché près ou dans une zone interdite de pêche.



**OBJECTIF****4 – Améliorer les conditions de vie de la population guyanaise****INDICATEUR****4.1 – Nombre de personnes bénéficiant de l'amélioration du niveau d'équipement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'élèves dans les établissements scolaires du second degré bénéficiant d'une réhabilitation ou d'une extension de leurs équipements	Nb	Sans objet	796	3637	2256	amélioration	3937
Fréquentation des équipements culturels : Micro-folies	Nb	Sans objet	Données non disponibles	4000	498	absence amélioration	8000

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Commentaire sur le premier indicateur :**

En 2023, 3 opérations de travaux dans les établissements scolaires du second degré ont été soldées. Les travaux d'extension des lycées Balata (à Matoury) et Max Joséphine (à Cayenne) et la construction du hall sportif au lycée Jean-Marie Michotte (à Cayenne) sont achevés. Ainsi, toutes les opérations engagées en 2020 ont été soldées.

Deux opérations n'ont pu être achevées en 2023 et le seront en 2024 ce qui explique la différence entre la cible prévisionnelle (3 937) et la cible atteinte (2 256).

**Commentaire sur le deuxième indicateur :**

La Guyane compte 4 micro-folies dont celle de Saint-Laurent du Maroni qui présente une forte fréquentation. Néanmoins, les trois autres micro-folies ont présenté des difficultés qui sont soit liées à la faible capacité d'accueil de publics groupés soit à l'insuffisance de médiateurs culturels dédiés. Une augmentation de la fréquentation est envisagée pour les années à venir

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 482 356 2 401 300		485 125 5 017 506	<b>1 967 481</b> <b>7 418 805</b>	1 967 481
04 – Plans d'investissement pour la Corse			50 000 000 45 379 846	<b>50 000 000</b> <b>45 379 846</b>	70 000 000
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 132 940 981 564		2 317 060 5 697 671	<b>4 450 000</b> <b>6 679 236</b>	4 450 000
09 – Plan littoral 21	700 000 -954		9 300 000 8 400 000	<b>10 000 000</b> <b>8 399 046</b>	10 000 000
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	222 988 698 072	2 815 227 27 296 286	9 077 115 12 896 500	<b>12 115 330</b> <b>40 890 857</b>	64 298 330
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 491 56 516	<b>59 491</b> <b>56 516</b>	59 491
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			2 158 091 2 028 605	<b>2 158 091</b> <b>2 028 605</b>	2 158 091
13 – Plan Sargasses II			5 070 000 2 787 635	<b>5 070 000</b> <b>5 510 490</b>	5 070 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 538 284</b>	<b>2 815 227</b>	<b>78 466 882</b>	<b>85 820 393</b>	<b>158 003 393</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+40 700 000 (hors titre 2)			+40 700 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+15 163 737 (hors titre 2)			+15 163 737	
Total des AE ouvertes	141 684 130 (hors titre 2)			141 684 130	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>6 802 838</b>	<b>27 296 286</b>	<b>82 264 279</b>	<b>116 363 403</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 167 967 1 897 925		796 522 4 098 181	<b>1 964 489</b> <b>5 996 106</b>	1 964 489
04 – Plans d'investissement pour la Corse			30 652 138 60 555 591	<b>30 652 138</b> <b>60 555 591</b>	30 652 138
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 399 540 1 248 184		2 050 460 5 319 227	<b>4 450 000</b> <b>6 567 410</b>	4 450 000
09 – Plan littoral 21	200 000		4 226 794 3 861 187	<b>4 426 794</b> <b>3 861 187</b>	4 426 794
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	449 586 111 360	3 774 477 55 087 664	7 922 955 10 387 992	<b>12 147 018</b> <b>65 587 015</b>	55 076 768
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			693 403 1 308 733	<b>693 403</b> <b>1 308 733</b>	693 403
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			2 158 025 2 028 543	<b>2 158 025</b> <b>2 028 543</b>	2 158 025
13 – Plan Sargasses II			5 070 000	<b>5 070 000</b>	5 070 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>					
	1 579 150		1 019 591	<b>2 598 741</b>	
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 217 093</b>	<b>3 774 477</b>	<b>53 570 297</b>	<b>61 561 867</b>	<b>104 491 617</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+112 433 544 (hors titre 2)			+112 433 544	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+64 038 472 (hors titre 2)			+64 038 472	
Total des CP ouverts	238 033 883 (hors titre 2)			238 033 883	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>4 836 619</b>	<b>55 087 664</b>	<b>88 579 044</b>	<b>148 503 326</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	975 000 1 623 054		992 481 4 980 610	1 967 481	<b>1 967 481</b> <b>6 603 664</b>
04 – Plans d'investissement pour la Corse	-3 200		72 997 894 137 137 154	72 997 894	<b>78 892 834</b> <b>137 133 954</b>
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 942 355 1 786 525	31 200	1 350 000 2 099 536	4 292 355	<b>4 292 355</b> <b>3 917 261</b>
09 – Plan littoral 21	350 000		5 567 993 5 681 028	5 917 993	<b>5 917 993</b> <b>5 681 028</b>
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	448 393 234 859	3 764 466 152 397 752	7 702 471 19 403 614	11 915 330	<b>54 715 330</b> <b>172 036 224</b>
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 491 1 057 111	59 491	<b>59 491</b> <b>1 057 111</b>
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 091 1 659 161	1 270 091	<b>1 270 091</b> <b>1 659 161</b>
13 – Plan Sargasses II				0	<b>0</b> <b>0</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 715 748</b>	<b>3 764 466</b>	<b>89 940 421</b>	<b>98 420 635</b>	<b>147 115 575</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>3 641 237</b>	<b>152 428 952</b>	<b>172 018 214</b>		<b>328 088 403</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	993 485 1 336 262		971 004 5 680 311	1 964 489	<b>1 964 489</b> <b>7 016 573</b>
04 – Plans d'investissement pour la Corse			67 684 844 69 716 011	67 684 844	<b>87 880 607</b> <b>69 716 011</b>
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 881 305		1 416 345	4 297 650	<b>4 297 650</b>

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
	1 835 548	31 200	1 816 339		<b>3 683 087</b>
09 – Plan littoral 21	200 000		4 226 794 5 363 710	4 426 794	<b>4 426 794</b> <b>5 363 710</b>
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	127 297 551 189	879 372 46 027 545	10 940 349 2 690 579	11 947 018	<b>75 870 562</b> <b>49 269 313</b>
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			693 403 1 015 667	693 403	<b>693 403</b> <b>1 015 667</b>
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 025 1 659 224	1 270 025	<b>1 270 025</b> <b>1 659 224</b>
13 – Plan Sargasses II				0	<b>0</b> <b>0</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 202 087</b>	<b>879 372</b>	<b>87 202 764</b>	<b>92 284 223</b>	<b>176 403 530</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>3 722 999</b>	<b>46 058 745</b>	<b>87 941 841</b>		<b>137 723 585</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 641 237	4 538 284	6 802 838	3 722 999	4 217 093	4 836 619
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 060 615	2 973 924	6 723 387	2 846 940	2 485 593	4 556 619
Subventions pour charges de service public	580 622	1 564 360	79 452	876 059	1 731 500	280 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	152 428 952	2 815 227	27 296 286	46 058 745	3 774 477	55 087 664
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	152 428 952	1 142 815	27 296 286	46 058 745	3 774 477	55 087 664
Subventions pour charges d'investissement	0	1 672 412	0	0	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	172 018 214	78 466 882	82 264 279	87 941 841	53 570 297	88 579 044
Transferts aux entreprises	11 537 119	4 759 172	10 147 872	5 798 569	5 301 126	7 511 859
Transferts aux collectivités territoriales	151 212 268	11 757 943	62 445 235	74 412 475	5 720 133	68 550 794
Transferts aux autres collectivités	9 268 827	61 949 767	9 671 173	7 730 797	42 549 038	12 516 391
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>85 820 393</b>			<b>61 561 867</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+55 863 737			+176 472 016	
<b>Total*</b>	<b>328 088 403</b>	<b>141 684 130</b>	<b>116 363 403</b>	<b>137 723 585</b>	<b>238 033 883</b>	<b>148 503 326</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	58 294 940	72 183 000	40 700 000	50 695 005	42 929 750	112 433 544
<b>Total</b>	<b>58 294 940</b>	<b>72 183 000</b>	<b>40 700 000</b>	<b>50 695 005</b>	<b>42 929 750</b>	<b>112 433 544</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023				12 839 250				
03/2023				1 000 000				
05/2023		24 100 000						
08/2023		12 250 000		1 423 544				
09/2023		4 350 000		33 849 750				
10/2023				20 000 000				
11/2023				5 000 000				
01/2024				38 321 000				
<b>Total</b>		<b>40 700 000</b>		<b>112 433 544</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		9 563 940						
<b>Total</b>		<b>9 563 940</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		1 816 948		14 823 226				
<b>Total</b>		<b>1 816 948</b>		<b>14 823 226</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		671 273		23 698 158				
<b>Total</b>		<b>671 273</b>		<b>23 698 158</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2023				5 300 000				
27/06/2023		7 327 500		7 327 500				
30/10/2023				15 000 000				
20/11/2023		849 100		1 499 100				
<b>Total</b>		<b>8 176 600</b>		<b>29 126 600</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		84 200		84 200				
<b>Total</b>		<b>84 200</b>		<b>84 200</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						5 149 224		3 693 712
<b>Total</b>						<b>5 149 224</b>		<b>3 693 712</b>

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>61 012 961</b>		<b>180 165 728</b>		<b>5 149 224</b>		<b>3 693 712</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 967 481 7 418 805	1 967 481 7 418 805		1 964 489 5 996 106	1 964 489 5 996 106
04 – Plans d'investissement pour la Corse		50 000 000 45 379 846	70 000 000 45 379 846		30 652 138 60 555 591	30 652 138 60 555 591
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 450 000 6 679 236	4 450 000 6 679 236		4 450 000 6 567 410	4 450 000 6 567 410
09 – Plan littoral 21		10 000 000 8 399 046	10 000 000 8 399 046		4 426 794 3 861 187	4 426 794 3 861 187
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		12 115 330 40 890 857	64 298 330 40 890 857		12 147 018 65 587 015	55 076 768 65 587 015
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 491 56 516	59 491 56 516		693 403 1 308 733	693 403 1 308 733
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		2 158 091 2 028 605	2 158 091 2 028 605		2 158 025 2 028 543	2 158 025 2 028 543
13 – Plan Sargasses II		5 070 000 5 510 490	5 070 000 5 510 490		5 070 000 2 598 741	5 070 000 2 598 741
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>85 820 393</b>	<b>85 820 393</b>	<b>0</b>	<b>61 561 867</b>	<b>61 561 867</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+55 863 737	+55 863 737		+176 472 016	+176 472 016
Total des crédits ouverts	0	141 684 130	141 684 130	0	238 033 883	238 033 883
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>116 363 403</b>	<b>116 363 403</b>	<b>0</b>	<b>148 503 326</b>	<b>148 503 326</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+25 320 728	+25 320 728		+89 530 557	+89 530 557

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	85 820 393	85 820 393	0	61 561 867	61 561 867
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>85 820 393</b>	<b>85 820 393</b>	<b>0</b>	<b>61 561 867</b>	<b>61 561 867</b>



## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	4 291 020	4 291 020	0	3 078 093	3 078 093
Surgels	0	858 204	858 204	0	615 619	615 619
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>5 149 224</b>	<b>5 149 224</b>	<b>0</b>	<b>3 693 712</b>	<b>3 693 712</b>

*Dépenses pluriannuelles*

## CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

**Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	287 347 401	62 073 292	110 423 571	40 721 230	60 161 168	281 606 276	130 915 969
Guyane	287 347 401	62 073 292	110 423 571	40 721 230	60 161 168	281 606 276	130 915 969
<b>Total</b>	<b>287 347 401</b>	<b>62 073 292</b>	<b>110 423 571</b>	<b>40 721 230</b>	<b>60 161 168</b>	<b>281 606 276</b>	<b>130 915 969</b>

Le contrat de convergence et de transformation (CCT) a été prorogé d'un an, conformément à l'arbitrage de la première ministre en date du 24 février 2023. Par conséquent, le nouveau montant contractualisé s'élève à 53 367 673 € qu'il convient de rajouter au montant contractualisé entre 2021 et 2022 (233 979 728 €). Ainsi, le montant contractualisé actualisé pour la génération CCT 2019-2023 s'élève à 287 347 401 €.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>141 684 130</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>238 033 883</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>116 363 403</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>148 503 326</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>18 010 560</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>138 988 004</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>7 310 168</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>9 515 323</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>439 727 778</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>7 912</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2)</b> <b>439 735 690</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>138 988 004</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>300 747 687</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>116 363 403</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>9 515 323</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>106 848 080</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5)</b> <b>407 595 767</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>187 822 900</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>219 772 867</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



## Justification par action

### ACTION

#### 02 - Eau - Agriculture en Bretagne

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 967 481	<b>1 967 481</b>		1 964 489	<b>1 964 489</b>
		7 418 805	<b>7 418 805</b>		5 996 106	<b>5 996 106</b>

Les montants réellement consommés sur l'action 02 s'élèvent à 6 418 805 € en AE et 5 696 106 € en CP (*données extraites de Chorus*) et non à 7 418 805 € en AE et 5 996 106 € en CP comme indiqués dans les tableaux de synthèse présentés ici.

Après déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) d'un montant de 491 084 €, le montant des autorisations d'engagement consommées en 2023 sur l'action 02 s'élèvent à 5 182 159 €.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 482 356	2 401 300	1 167 967	1 897 925
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 232 356	2 121 300	917 967	1 617 925
Subventions pour charges de service public	250 000	280 000	250 000	280 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	485 125	5 017 506	796 522	4 098 181
Transferts aux entreprises	50 000	1 296 745	337 542	1 033 300
Transferts aux collectivités territoriales	90 000	2 528 501	90 000	1 877 288
Transferts aux autres collectivités	345 125	1 192 259	368 980	1 187 592
<b>Total</b>	<b>1 967 481</b>	<b>7 418 805</b>	<b>1 964 489</b>	<b>5 996 106</b>

#### **Axe 1 - Inciter les agriculteurs et les autres acteurs à supprimer les atteintes à l'environnement : 497 463 € en AE et 454 749 € en CP**

Les dépenses concernent notamment :

- le prélèvement et l'analyse de pesticides dans les eaux, effectués dans le cadre des conventions passées avec la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP),
- l'étude CRAB RSH pour déterminer la valeur du reliquat sortie hiver (RSH),
- une étude exploratoire afin de réaliser une cartographie fine des données satellitaires SENTINEL disponibles sur la période de croissance de l'inter-culture et d'analyser le potentiel de ces images pour le suivi de l'inter-culture en automne/hiver,
- des actions d'animation et d'accompagnement vers des systèmes agricoles économes et durables,

- plusieurs projets avec le réseau de la Fédération régionale d'agriculture biologique (FRAB) et Agrobio 35 sur le désherbage mécanique (outil d'aide à la décision, recensement, e-learning, guide technique sur la production d'herbe biologique),
- le perfectionnement de l'outil de modélisation TNT2 de l'INRAE, permettant de déterminer les flux d'azote en sortie de bassin versant en fonction des pratiques agricoles.

Des crédits ont également permis l'animation de l'observatoire de l'eau en Bretagne, le soutien au fonctionnement de réseaux et d'associations, et le paiement d'engagements antérieurs pour des mesures agro-environnementales et climatiques en dehors des baies algues vertes.

### **AXE 2 - Mesurer l'évolution de la situation environnementale des milieux et faire appliquer des solutions collectives par l'action réglementaire : 1 048 672 € en AE et 989 368 € en CP**

Ces crédits financent l'action réglementaire des directions départementales interministérielles (DDI) et les actions de l'Agence régionale de santé (ARS) visant à suivre et mesurer la qualité de l'eau dans différents milieux particulièrement sensibles aux pollutions. Dans le cadre de la connaissance qualitative des milieux, ces crédits ont permis :

- le suivi de la qualité des eaux brutes des bassins versants en contentieux ;
- la surveillance des cyanobactéries dans les eaux douces ;
- la surveillance de la qualité microbiologique des zones de pêche à pied de loisirs ;
- la communication sur l'eau potable et la pêche à pied ;
- une étude spécifique sur les zones d'échouages d'algues vertes présentant un risque sanitaire confiée au centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA).

Sur le volet police de l'eau, ils sont utilisés pour :

- moderniser les outils de contrôles et les systèmes de bancarisation des données ;
- informer les agriculteurs dans le cadre de la campagne de déclaration des flux d'azote ;
- financer des analyses pour alimenter des réseaux de surveillance et pour appuyer l'action de contrôle (détection de pollutions diffuses, ou accidentelles), et des projets innovants ;
- renforcer les équipes des services de contrôle par un marché d'intérim.

### **Axe 3 - Améliorer l'évaluation des résultats, développer le retour d'expérience et amplifier la gestion prospective et le pilotage à long terme : 181 595 € en AE et 222 691 € en CP**

Il s'agit notamment de poursuivre le programme d'études et d'évaluation dans le cadre du plan régional santé environnement, les analyses spécifiques à la pollution olfactive de Saint-Brieuc agglomération et les travaux sur le site internet pêche à pied responsable afin de mettre à disposition les données de qualité des zones de pêche à pied.

Les crédits ont également financé une étude sur la gestion quantitative de l'eau, le réseau expérimental de réhabilitation des zones humides (RERZH) dans le Finistère, le bilan du sixième programme d'action régional sur les nitrates (PAR6) et la préparation de l'évaluation du PAR7.

### **Axe 5 - Mettre en œuvre le plan de lutte contre les algues vertes : 5 182 159 € en AE et 4 029 298 € en CP**

Le plan prévoit la mise en place de campagnes annuelles d'analyses de reliquats d'azote dans les parcelles des exploitants agricoles de l'ensemble des baies « algues vertes ». Les dépenses couvrent la mise à jour des îlots par l'ASP et les contrôles, les prélèvements et analyses, le suivi des parcelles de référence et l'interprétation des résultats.

Il comporte également la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques pour l'accompagnement des agriculteurs et d'aides aux investissements matériels, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Les crédits sont par ailleurs consacrés au projet de modélisation du développement des algues, à des aides directes aux exploitants agricoles pour faire évoluer leurs pratiques (chantiers collectifs de semis de couverts, animation et conseil agricole), au financement de travaux de conciliation et d'animation de l'acquisition de

foncier en zones sensibles sur le littoral des baies algues vertes, au dispositif de paiement pour services environnementaux (engagement de 1,55 M€ d'aides sur 3 ans).

L'aide financière apportée aux collectivités locales pour le ramassage des algues vertes est supérieure à la moyenne pluriannuelle (1,65 M€ en 2022 pour une programmation de 1,3 M€). De plus, une expérimentation de ramassage en mer par un navire spécialement conçu à ce titre a débuté en fin d'année et sera renforcée à partir de 2023.

## ACTION

### 04 – Plans d'investissement pour la Corse

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Plans d'investissement pour la Corse		70 000 000 45 379 846	70 000 000 45 379 846		30 652 138 60 555 591	30 652 138 60 555 591

#### Observations :

- Le montant des autorisations d'engagement consommées en 2023 s'élève à 47 992 886 € sur l'action 04, avant déduction des 2 613 040 € de REJB.
- Par ailleurs, le fonds de concours AFITF est potentiellement mobilisé chaque année à hauteur de 20 M € au titre des opérations relatives aux infrastructures de transport (routières, portuaires et ferroviaires) et apparaît donc dans les ressources en AE. En raison d'absence de transmission par la Collectivité de Corse d'opérations programmables sur ces activités couvertes par l'AFITF, il n'a pas été possible de recourir à ce fonds de concours au titre des engagements pour l'année 2023.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	70 000 000	45 379 846	30 652 138	60 555 591
Transferts aux entreprises				164 456
Transferts aux collectivités territoriales		44 871 852		59 443 748
Transferts aux autres collectivités	70 000 000	507 994	30 652 138	947 387
<b>Total</b>	<b>70 000 000</b>	<b>45 379 846</b>	<b>30 652 138</b>	<b>60 555 591</b>

Les engagements réalisés en 2023 concernent uniquement les axes 5 à 7 relatifs au PTIC, le PEI (axes 1 à 4) ne faisant plus l'objet que d'une couverture des restes à payer en CP.

Ainsi, les réalisations de l'année 2023 se répartissent comme suit :

**Axe 1 : Mettre à niveau les réseaux et équipements collectifs de base : 16 458 789 € en CP**

Les mandatements concernent les activités suivantes :

- Eau brute : 5 956 150 € ;
- Eau potable : 1 086 540 € ;
- Lutte contre les inondations : 679 637 € ;
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication : 8 736 461 €.

**Axe 2 : Renforcer les infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire : 21 481 053 € en CP**

Les mandatements concernent les activités suivantes :

- Routes : 12 123 724 € ;
- Fer : 85 120 € ;
- Ports de commerce : 6 240 851 € ;
- Développement urbain et le logement social : 2 438 189 € ;
- Agriculture et développement durable : 593 169 €.

**Axe 3 : Résorber le déficit en services collectifs : 6 157 946 € en CP**

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 6 157 946 € :

- Enseignement supérieur : 822 592 € ;
- Relations travail – Financement TPE : 1 387 500 € ;
- Culture et patrimoine : 3 947 854 €.

**Axe 5 : Investir dans le développement territorial (PTIC) : 16 783 103 € en AE et 9 274 218 € en CP**

Les engagements pour cet axe se sont élevés à **16 783 103 €** dont :

- 4 021 000 € pour les aménagements urbains (Phase 1 des aménagements urbains du centre-ville de Corte, études d'exécution du pôle d'échange multimodal de Mezzana) ;
- 9 051 000 € pour les équipements mobilité (Installation d'un coffre d'amarrage pour les navires de croisière, phase travaux du téléporté « Angelo » d'Ajaccio) ;
- 490 000 € pour le patrimoine urbain (Réhabilitation du Palais Caraffa) ;
- 3 221 103 € pour les équipements culturels et sportifs (Aménagement de la citadelle de Calvi, construction d'un groupe scolaire avec plateau sportif à Prunelli di Fiumurbo).

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 9 274 218 € dont :

- 1 640 939 € pour les aménagements urbains ;
- 3 343 410 € pour les pôles urbains ;
- 2 652 092 € pour les équipements mobilité ;
- 334 241 € pour le patrimoine urbain ;
- 1 303 536 € pour les équipements culturels et sportifs.

**Axe 6 : Poursuivre l'accessibilité et le maillage de l'île par les grandes infrastructures (PTIC) : 14 329 368 € en AE et 4 640 394 € en CP**

Les engagements concernent les infrastructures portuaires :

- extension du port de plaisance et de pêche de Porto-Vecchio,
- aménagement de l'Anse du Vieux Port à Bastia,



- travaux de réfection de l'apportement Saint-Joseph à Ajaccio.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à :

- 3 716 394 € pour les infrastructures portuaires ;
- 924 000 € pour les infrastructures routières.

### Axe 7 : Accroître la résilience de la Corse (PTIC) : 16 880 416 € en AE et 2 543 190 € en CP

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 16 100 000 € :

- pour la gestion de l'eau : mise en conformité du barrage de Peri, renforcement du feeder du Fiumorbu, travaux de sécurisation de la station de pompage de Tepe rosse, mise en conformité de l'évacuateur de crues du barrage de Figari) ;
- pour la gestion des déchets : création du centre de tri et de valorisation de Monte - phase 2023, à hauteur de 780 416 €.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à :

- 50 122 € pour les opérations liées au changement climatique ;
- 234 125 pour la gestion des déchets ;
- 2 258 943 € pour la gestion de l'eau.

## ACTION

### 08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 450 000 6 679 236	4 450 000 6 679 236		4 450 000 6 567 410	4 450 000 6 567 410

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2023 s'élève à 6 679 236 € sur l'action 08, avant déduction des 267 927 € de REJB.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 132 940	981 564	2 399 540	1 248 184
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	818 580	1 182 113	918 040	1 248 184
Subventions pour charges de service public	1 314 360	-200 548	1 481 500	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 317 060	5 697 671	2 050 460	5 319 227
Transferts aux entreprises		2 726 145		2 425 230
Transferts aux collectivités territoriales		850 000		681 000
Transferts aux autres collectivités	2 317 060	2 121 526	2 050 460	2 212 996

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	4 450 000	6 679 236	4 450 000	6 567 410

**Axe 1 - Élaborer localement une stratégie de développement durable : -3 839 € en AE et 0 € en CP**

Cet axe, réservé à l'action 4 du plan chlordécone III, n'a fait l'objet d'aucune dépense en 2023.

**Axe 2 - Favoriser une approche de prévention du risque sanitaire et de protection des populations :**

**30 199 € en AE et 73 682 € en CP**

Les crédits ont permis de poursuivre la surveillance renforcée des denrées alimentaires consommées et mises sur le marché en Martinique et en Guadeloupe prévue par l'action 7 du plan chlordécone III afin de limiter l'exposition des populations. Il s'agit de frais d'analyses, de l'acquisition et la maintenance de matériel.

**Axe 3 - Poursuivre les actions de recherche : -2 343 € en AE et 3 498 € en CP**

Il s'agissait de reliquat de dépenses liées à l'évaluation des impacts de l'exposition au chlordécone et à la réduction des risques, dans le cadre de l'action 15 du plan chlordécone III.

**Axe 4 - Répondre aux enjeux socio-économiques : -40 179 € en AE et 83 517 € en CP**

Les crédits consacrés à cet axe ont concerné les actions 19, 20 et 21 du plan chlordécone III relatives à l'accompagnement des pêcheurs et des agriculteurs et ont principalement permis de solder les engagements antérieurs au bénéfice des pêcheurs.

**Axe 5 - Mesures du plan chlordécone IV :**

Le plan chlordécone IV (2021-2027) est structuré en 6 stratégies dont 5 comportent des mesures mises en œuvre dans le cadre du PITE :

- *Stratégie « communication » (230 844 € en AE et 228 680 € en CP)*

L'objectif de cette stratégie est d'informer la population et les acteurs socio-économiques, de manière transparente, en diffusant une information claire et spécifique afin de mieux protéger l'ensemble des publics des risques liés à la chlordécone.

Les crédits ont été essentiellement consacrés à un renforcement de la communication, se traduisant par le lancement d'un marché de communication avec 3 lots (1 pour le national, 1 pour la Guadeloupe et 1 pour la Martinique). A ce titre, les prestations effectuées ont porté, par exemple, sur la définition d'axes stratégiques de communication, de recommandations sur la présence digitale et sur les réseaux sociaux, de réflexions sur la refonte du nom du plan, sur la rédaction de dossier de presse ou l'organisation des relations presse avec proposition d'éléments de langage.

- *Stratégie « recherche » (310 563 € en AE et 605 554 € en CP)*

L'objectif de cette stratégie consiste à développer une recherche transversale prenant en compte les attentes de la population locale, sous le pilotage d'un comité scientifique ayant une vision globale des impacts du chlordécone.

Les dépenses ont porté principalement sur la poursuite des financements relatifs aux travaux menés dans le cadre du programme OPALE « observatoire de la pollution aux Antilles », aux analyses des sols contaminés, au fonctionnement des instances de gouvernance de la recherche et sur les restes à payer des rencontres chlordécone de 2022.

• *Stratégie « santé-environnement-alimentation » (5 335 612 € en AE et 4 572 867 € en CP)*

Cette stratégie porte la majorité des dépenses d'intervention (4 564 000 € en AE et 3 989 200 € en CP) et vise 3 objectifs :

- sur le volet « santé » : mieux connaître les expositions et les impacts sanitaires afin d'adapter les mesures de prévention et de protection, de surveiller l'état de santé de la population et d'assurer un suivi sanitaire adapté.

A ce titre, les dépenses ont été poursuivies pour le financement du dispositif Jafa (jardins familiaux- qui a permis des analyses gratuites de 2 800 sols de particuliers depuis 2021) et du dosage gratuit de chlordécone dans le sang (depuis 2021, plus de 30 000 chlordéconémies effectuées et un accompagnement gratuit et personnalisé par des experts en nutrition a été proposé aux 1300 personnes ayant dépassé la valeur toxique de référence). Un soutien financier a également été apporté à l'étude Kannari 2 visant à mesurer l'évolution des niveaux d'imprégnation de la population à la chlordécone et à d'autres molécules

- sur le volet « environnement » : connaître les expositions et les impacts environnementaux et réduire la pollution par la chlordécone.

A ce titre, la nouvelle mesure de prise en charge du surcoût de traitement de l'eau potable gérée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et le syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe (SMGEAG) a pu être financée. Il est à noter que le taux de conformité de l'eau potable est de 100 % en Martinique et 99 % en Guadeloupe.

- sur le volet « alimentation » : assurer une alimentation locale, saine et durable aux populations locales et tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation. Les crédits ont financé des prestations d'analyses des sols, eau et fourrages gratuites pour les agriculteurs ainsi que la poursuite des contrôles des denrées alimentaires pour lesquels le nombre de contrôles a doublé depuis 2017.

• *Stratégie « santé-travail » (337 432 € en AE et 270 125 € en CP)*

L'objectif de cette stratégie est d'améliorer la prévention des risques professionnels dans les entreprises dont les lieux de travail sont pollués à la chlordécone ou qui utilisent des pesticides dans leurs procédés de travail, mais également la prise en charge au titre des maladies professionnelles des travailleurs ayant été exposés à la chlordécone et à d'autres pesticides.

Grâce au financement donné à l'association Victimes, celle-ci a permis une gratuité et une montée en puissance progressive du dispositif d'accompagnement des travailleurs agricoles dans leurs démarches administratives d'accès au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. A fin décembre 2023, il est à noter 155 dossiers complets reçus, 107 accords et 60 personnes déjà indemnisées par le versement de rentes.

• *Stratégie « socio-économique » (480 947 € en AE et 729 487 € en CP)*

L'objectif de cette stratégie est d'accompagner les professionnels de la pêche et de l'agriculture impactés par la pollution vers des systèmes résilients grâce à l'adaptation des équipements, des productions et des pratiques.

La poursuite des financements s'est opérée, grâce à des partenariats avec des organismes à vocation sanitaire ou consulaires qui accompagnent les éleveurs dans leur démarche de sécurisation de leur production pouvant être impactée par la chlordécone (ex : plans de décontamination, analyse des sols, utilisation de l'outil d'aide à la décision sur les temps de décontamination, mise à disposition de parcs mobiles de décontamination, actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques).

Une démarche de conseil est également proposée pour les producteurs de fruits et légumes.

Enfin, des dépenses ont été finalisées dans le cadre du soutien apporté au comité régional des pêches et des élevages marins pour promouvoir la démarche de labellisation des marins-pêcheurs engagés dans une démarche de traçabilité de leur production.

## ACTION

### 09 - Plan littoral 21

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 - Plan littoral 21		10 000 000 8 399 046	10 000 000 8 399 046		4 426 794 3 861 187	4 426 794 3 861 187

Les montants réellement consommés sur l'action 09 s'élèvent à 9 399 016 € en AE et 4 161 186 en CP (*données extraites de Chorus*) et non à 8 399 046 € en AE et 3 861 187 € en CP comme indiqués dans les tableaux de synthèse présentés ici.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	700 000	-954	200 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	700 000	-954	200 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	9 300 000	8 400 000	4 226 794	3 861 187
Transferts aux entreprises	3 000 000	480 097	1 200 000	298 685
Transferts aux collectivités territoriales	4 300 000	7 004 478	2 426 794	3 182 008
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	915 425	600 000	380 494
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>8 399 046</b>	<b>4 426 794</b>	<b>3 861 187</b>

**Axe 1 - Pour une vitrine française de la résilience écologique : 474 147 € en AE et 599 227 € en CP**

Plusieurs opérations ont été financées en 2023 en vue de la préservation et de la remise en état du trait de côte : des travaux de protection du littoral ont été lancés à titre expérimental (transition entre espaces aménagés et espaces naturels du littoral) dans un secteur de l'Hérault très exposé au recul du trait de côte, en amont de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte en cours d'élaboration ; un plan de gestion des bois flottés issus des tempêtes a également été initié, en vue de structurer une filière de valorisation des bois flottés sur les plages.

Au titre de la biodiversité et du patrimoine naturel, le PITE a soutenu le financement d'équipements scientifiques de pointe au profit de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer, une des 4 stations marines françaises de Sorbonne Université, spécialisée dans la connaissance du fonctionnement des milieux et des organismes marins et la manière dont ils s'adaptent aux évolutions liées aux activités humaines et au changement climatique, notamment les impacts de la pollution plastique et des crèmes solaires. La lutte contre la prolifération du crabe bleu, une espèce envahissante très présente dans certaines lagunes, est restée un axe prioritaire du Plan littoral 21, avec la poursuite d'un protocole scientifique associant des pêcheurs et des organismes de recherche (Observatoire océanologique de Banyuls, Université de Perpignan) pour mieux comprendre le cycle de vie de cette espèce, ses modalités de reproduction et identifier des leviers d'action.

## **Axe 2 - Pour une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire : 2 486 090 € en AE et 1 001 056 € en CP**

La 5<sup>e</sup> édition de l'appel à projets « Avenir littoral », outil phare du Plan littoral 21 pour stimuler l'innovation et le développement de l'économie bleue en Occitanie, a permis de faire émerger trois projets portés par des acteurs du territoire (start-ups, entreprises et organismes de recherche) : ces projets visaient à accompagner les filières de la pêche et de la conchyliculture dans leurs démarches de transition : valorisation des gélatineux issus des méduses, expérimentation de nouvelles pratiques d'élevage pour limiter les mortalités printanières et automnales des naissains d'huîtres, nouvelles techniques de valorisation de déchets issus de la conchyliculture dans une logique d'économie circulaire.

Le soutien aux filières de sports nautiques est un autre axe fort du Plan littoral 21, avec l'objectif de structurer une offre attractive en termes d'activité et d'emplois, et de démocratiser l'accès au nautisme en améliorant l'accueil de tous les publics et en particulier des scolaires : ainsi, en 2023, le PITE a continué de soutenir les activités des fédérations de voile, d'aviron, de surf, de *paddle*, mais aussi les centres d'entraînement de Mauguio-Carnon et de La Grande Motte, pôle France référent des engins volants (foil).

Plusieurs projets touristiques ont également été soutenus en 2023, en lien avec l'objectif du Plan littoral 21 de promouvoir un tourisme durable et résilient, comme la valorisation écotouristique d'un secteur stratégique sur la commune de Perols dans l'Hérault (renaturation d'une aire de stationnement, requalification de quais et rénovation des équipements portuaires pour développer une offre touristique), la rénovation d'un centre de vacances orienté vers le tourisme social au cœur de l'espace naturel des Orpellières ou le réaménagement d'une promenade de front de mer à Sainte-Marie-La-Mer.

Enfin, un appel à projet (AAP) Transition numérique des ports de plaisance a été lancé en 2023, en partenariat avec le conseil régional d'Occitanie et l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO). L'objectif est de stimuler la dynamique de transition numérique engagée dans les ports de plaisance Occitanie et d'accélérer la mise en œuvre de projets concrets qui permettent d'améliorer la qualité de service aux plaisanciers, de moderniser la supervision des activités portuaires et d'améliorer la gestion environnementale et la sobriété énergétique. La 1<sup>re</sup> édition de cet AAP a permis de financer 8 projets dans les ports de plaisance de Canet-en-Roussillon, Cap d'Agde, Carnon, La Grande Motte, Narbonne, Perols, Barcarès et Port-Camargue. Outre l'appel à projets sur la transition numérique des ports de plaisance (voir *supra*), le Plan littoral 21 a également lancé une étude en partenariat avec l'UVPO pour identifier des solutions opérationnelles permettant d'accélérer la transition énergétique des ports de plaisance d'Occitanie.

## **Axe 3 - Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion républicaine : 6 438 779 € en AE et 2 560 903 € en CP**

Le Plan littoral 21 accompagne la modernisation et le verdissement des ports de plaisance et de commerce, qui sont le moteur de l'attractivité territoriale en Occitanie. Plusieurs projets de réaménagement d'envergure ont bénéficié d'un soutien du Plan littoral 21 en 2023, notamment le port de Port-La-Nouvelle, qui a vocation à devenir un hub de la transition énergétique avec des aménagements portuaires spécifiquement dédiés à l'éolien offshore, mais aussi les ports de Port-Vendres et d'Argelès-sur-Mer.

La requalification des stations balnéaires du littoral fait partie des priorités du Plan littoral 21 pour améliorer l'attractivité. En 2023, des opérations structurantes de requalification et de rénovation de quais ou de front de mer ont été conduites, notamment sur les communes de La Grande Motte (réaménagement des quais Tabarly et Pompidou dans le cadre du projet Ville-Port) et de Mauguio-Carnon (projet de requalification global basé sur la renaturation, le développement de modes doux, le renouvellement des espaces publics, etc.) dans l'Hérault, mais aussi sur les communes de Cerbère et Banyuls-sur-Mer (réaménagement des fronts de mer) dans les Pyrénées-Orientales et les communes de Fleury d'Aude (création d'une promenade sur le front de mer) et Port-La-Nouvelle dans l'Aude (réaménagement global d'une artère structurante reliant le port et la mer pour favoriser les modes de déplacement doux).

## ACTION

### 10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		64 298 330 40 890 857	<b>64 298 330</b> <b>40 890 857</b>		55 076 768 65 587 015	<b>55 076 768</b> <b>65 587 015</b>

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2023 s'élève à 40 890 857 € sur l'action 10, avant déduction des 22 904 € de REJB.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	222 988	698 072	449 586	111 360
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	222 988	698 072	449 586	111 360
Titre 5 : Dépenses d'investissement	42 998 227	27 296 286	43 054 227	55 087 664
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	37 425 815	27 296 286	43 054 227	55 087 664
Subventions pour charges d'investissement	5 572 412			
Titre 6 : Dépenses d'intervention	21 077 115	12 896 500	11 572 955	10 387 992
Transferts aux entreprises	1 709 172	5 330 698	3 763 584	3 340 008
Transferts aux collectivités territoriales	19 367 943	5 345 891	6 853 339	3 045 109
Transferts aux autres collectivités		2 219 910	956 032	4 002 875
<b>Total</b>	<b>64 298 330</b>	<b>40 890 857</b>	<b>55 076 768</b>	<b>65 587 015</b>

**Axe 1 : cohésion des territoires : 8 463 200 € en AE et 3 326 950 € en CP**

Ce volet comprend les actions visant à renforcer la cohésion des territoires de la Guyane en poursuivant les dynamiques initiées dans le volet aménagement durable et soutien aux dynamiques territoires.

Le contrat de convergence doit permettre d'articuler et de coordonner les différentes contractualisations, qu'elles concernent le niveau régional ou intercommunal. L'enjeu est d'améliorer l'action publique au plus près de la vie quotidienne des habitants, conformément aux objectifs de la Loi EROM. Les crédits ont permis d'engager les opérations d'aménagement du territoire foncier (FRAFU : 3,1 M€), de constructions scolaires ainsi que le compagnonnage du fleuve en matière culturelle.

La consommation en CP a augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la finalisation de plusieurs opérations tels que l'extension du lycée Balata ou les travaux d'extension du lycée Max Joséphine.

#### **Axe 2 : mobilité multimodale : 27 790 976 € en AE et 57 291 533 € en CP**

Cet axe constitue, de par le montant des ressources mobilisées par l'ensemble des partenaires et son impact en termes d'emploi et de développement économique, un axe majeur du contrat de convergence et de transformation de la Guyane, dans le prolongement du Contrat de Plan État-Région. Cet axe porte essentiellement les investissements routiers dont l'État est maître d'ouvrage avec 6 opérations en cours et les investissements portuaires versés sous forme de subvention au Grand Port Maritime (GPM) pour ses travaux d'aménagement.

Les crédits 2023 ont permis de continuer à financer les différentes opérations en cours et le nouveau projet « la piste Maripassoula-Papaïchton » a été engagé. Le GPM avait déjà lancé toutes ses opérations prévues au CCT sauf les études pour la reconstruction du quai n° 3 à hauteur de 540 k€.

#### **AXE 3 : territoires résilients : 2 249 401 € en AE et 3 185 128 € en CP**

Les crédits sont destinés à des projets liés aux actions de connaissance, de contrôle, d'expertise et de préservation de la biodiversité (les réserves de Kaw et de l'Amama, le fonctionnement du parc naturel régional de la Guyane et des études sur les raies et les requins), des actions d'ingénierie à la gestion des déchets, ainsi que des opérations liées aux problématiques d'alimentation et d'assainissement dans les régions enclavées (alimentation en eau potable et forage à Maripa Soula, réhabilitation de postes de refoulement à Papaïchton, étude d'extension du réseau d'assainissement d'Iracoubo, etc.)

Le retard en matière d'engagement des crédits a été rattrapé en 2023 avec notamment 1,7 M€ engagés sur la gestion des déchets (extension des capacités de stockage de l'ISNdD de Kourou,) en matière d'assainissement d'eau potable et eaux usées. Seules 2 à 3 opérations n'ont pu être engagées en 2023 et le seront dès 2024.

#### **AXE 4 : territoires d'innovation et de rayonnement : 1 783 587 € en AE et 1 271 997 € en CP**

Cet axe finance les opérations d'aménagement de l'Université et des études pour la recherche scientifique. Le partenariat solide avec l'Université de Guyane, le délégué à la recherche et le rectorat a permis de répondre aux enjeux de la programmation initiale.

Un montant de 1,583 M€ a été intégralement engagé au bénéfice de l'EPFAG qui est chargé de l'aménagement du campus Troubiran. La construction du bâtiment de recherche et du centre de ressources a pris du retard et devait être achevée en 2023 avec la réception des bâtiments.

La recherche a permis de financer trois projets qui ont fait l'objet d'un engagement et paiement total à hauteur de 108 491 €.

#### **AXE 5 : cohésion sociale et employabilité : 603 693 € en AE et 511 406 € en CP**

La contractualisation avec les collectivités territoriales dans le cadre du CCT constitue un levier pour l'État afin d'asseoir la territorialisation des politiques publiques et son articulation avec celles des collectivités ultramarines. Elle permet de conjuguer l'effort de l'État et des régions sur un certain nombre de domaines de l'emploi et de la formation professionnelle dans une perspective de réponse transversale et sectorielle.

Les crédits sont consacrés, d'une part, aux actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que l'accompagnement des travailleuses du sexe, la prévention des violences faites aux femmes, l'accueil de jour, l'insertion professionnelle, la déconstruction des stéréotypes chez les jeunes, la lutte contre le sexisme en finançant les associations (avec par exemple : l'arbre fromager, ID Santé, AGAV ou le planning familial) pour une enveloppe de 200 k€ par an.

D'autre part, ils permettent le soutien aux organismes de formation et d'emploi. Ils financent les opérateurs en charge de la formation professionnelle comme l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et les acteurs chargés de structurer le secteur notamment la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) qui sont chargés, selon leur secteur d'activité, de dynamiser les filières et apporter un accompagnement adapté aux associations ou encore l'APEIG, association dont l'objet est d'accompagner l'insertion professionnelle des publics en difficulté

**ACTION****11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 491	<b>59 491</b>		693 403	<b>693 403</b>
		56 516	<b>56 516</b>		1 308 733	<b>1 308 733</b>

La totalité des crédits a été entièrement consommée dont le reliquat des CP attendus en transfert depuis le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (650 k€) à la suite des crédits obtenus en transfert en 2022 (1 M€ en AE et 350 k€ en CP).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 491	56 516	693 403	1 308 733
Transferts aux autres collectivités	59 491	56 516	693 403	1 308 733
<b>Total</b>	<b>59 491</b>	<b>56 516</b>	<b>693 403</b>	<b>1 308 733</b>

**Axe 2 - Accompagner la transition agro-écologique des exploitations agricoles : 56 516 € en AE et 1 308 733 € en CP**

Ces crédits visent à accompagner la profession agricole via notamment la mise en place de mesures d'appui à la transition des pratiques agricoles sur le long terme. Dès 2020, les territoires ouverts à la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), en appui des crédits du FEADER inscrits au plan de développement rural régional (PDRR), ont été élargis : 80 % du territoire régional est désormais éligible contre 30 % auparavant. En 2020 et 2021, les financements du PITE, adossés à ceux de l'agence de l'eau, ont été ciblés sur les mesures d'évolution des pratiques et de maintien de pratiques vertueuses, permettant la contractualisation de 15 000 ha supplémentaires par rapport à 2019.

L'année 2023, première année de la programmation FEADER 2023/2027, était très attendue et a été ouverte en consacrant un tiers du budget à l'eau (en particulier sur les zones de captages prioritaires). Malgré les fortes tensions budgétaires en amont de la campagne qui ont induit un ralentissement de l'animation sur le terrain, les besoins totaux pour 5 ans atteignent 21 M€ pour les zones à enjeu « eau », auxquels l'agence de l'eau contribue à hauteur de 4,2 M€, insuffisants au regard de son taux de financement de 50 %. Le PITE est utilisé pour les territoires sur lesquels l'agence de l'eau ne peut pas intervenir.



**ACTION****12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		2 158 091 2 028 605	<b>2 158 091</b> <b>2 028 605</b>		2 158 025 2 028 543	<b>2 158 025</b> <b>2 028 543</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 158 091	2 028 605	2 158 025	2 028 543
Transferts aux autres collectivités	2 158 091	2 028 605	2 158 025	2 028 543
<b>Total</b>	<b>2 158 091</b>	<b>2 028 605</b>	<b>2 158 025</b>	<b>2 028 543</b>

Tous les crédits de l'action 12 concernent des dépenses d'intervention et ont été exécutés en totalité en AE et en CP en 2023, soit 2,03 M€.

Ces dépenses ont porté sur les mesures suivantes :

- Charges de personnel comprenant la masse salariale des sapeurs-pompiers professionnels et les indemnités de vacation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- L'achat d'un véhicule d'incendie neuf pour Wallis ;
- L'engagement d'un marché de travaux d'hygiène et de condition de vie au centre de secours de Wallis.

**ACTION****13 – Plan Sargasses II**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Plan Sargasses II		5 070 000 5 510 490	<b>5 070 000</b> <b>5 510 490</b>		5 070 000 2 598 741	<b>5 070 000</b> <b>2 598 741</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 722 856		1 579 150
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 722 856		1 579 150
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 070 000	2 787 635	5 070 000	1 019 591
Transferts aux entreprises		314 187		250 179
Transferts aux collectivités territoriales		1 844 511		321 640
Transferts aux autres collectivités	5 070 000	628 936	5 070 000	447 772
<b>Total</b>	<b>5 070 000</b>	<b>5 510 490</b>	<b>5 070 000</b>	<b>2 598 741</b>

L'année 2023 est la première année de mise en place de l'action 13 – Plan Sargasses II.

Les dépenses sont réparties sur les axes suivants :

### **Axe 1 « Actions préventives » - 1 010 308 € en AE et 680 729 € en CP**

Cet axe comprend 3 volets : la prévision des échouements, la préparation opérationnelle, la prévention et la surveillance sanitaire.

Les opérations engagées en 2023 concernent la mise en place et la surveillance des réseaux de capteurs de mesure de sulfure d'hydrogène pour la Guadeloupe et Saint-Martin/Saint-Barthélemy. Ces deux opérations représentent 55,13 % de l'enveloppe d'engagements sur cet axe.

Par ailleurs, en Guadeloupe, une étude bathymétrique dans la zone de Pointe à Donne à Arnouville Petit-Bourg a été prévue sur une durée de deux mois.

En ce qui concerne la Martinique, cet axe a été mobilisé pour :

- deux consultations techniques relatives à des campagnes de suivi technique en immersion et une étude du fond marin ;
- une subvention a été versée à l'ARS de la Martinique dans le cadre de la mise en œuvre des actions 5 et 6 du Plan de Prévention au titre de 2023 et 2024 ;
- L'association régionale de la surveillance de la qualité de l'air a bénéficié d'une subvention pour la maintenance opérationnelle d'un réseau de suivi photographique des échouages de sargasses.

### **Axe 2 « réponse opérationnelle » -1 148 264 € en AE et 711 185 € en CP**

Cet axe comprend le processus permanent de collecte et de traitement des sargasses, ainsi que les actions ponctuelles que nécessitent les apports plus massifs débordant le cadre de collecte mis en place de façon permanente (accord cadre de collecte en secteur côtier, études relatives à l'aménagement d'une aire de stockage de sargasses...).

Seule l'UO de la Martinique a utilisé cet axe pour l'engagement des opérations énumérées ci-après :

- accord cadre de collecte en secteur côtier au bénéfice des sociétés SAMARA et ALEXIS DE JAHAM ;
- collecte de sargasses en mer pour la collectivité de Trinité ;
- contrat de service pour le développement d'un outil de modélisation à destination de l'INRAE ;
- étude pour l'aménagement d'une aire de stockage algues sargasses pour la commune du Robert ;

- prestation de suivi opérationnel et d'évaluation technico-scientifique du marché public de ramassage des sargasses en mer 2024 ;
- mission géotechnique relative à l'aménagement d'un site pilote de stockage de sargasses quartier Point au Robert. Ajustement d'un linéaire de barrage complémentaire à Dostaly et Presqu'île.

### **Axe 3 « gouvernance » - 3 351 918 € en AE et 1 206 826 € en CP**

Cet axe comprend la mise en place d'une gouvernance territoriale permanente et structurée. Cet axe porte majoritairement les subventions versées aux collectivités territoriales pour l'acquisition de barrages et le ramassage des algues sargasses.

Les opérations engagées en 2023 pour chaque UO sont les suivantes :

- *Guadeloupe* :
  - marchés relatifs à l'acquisition, pose, entretien et exploitation de barrages, formation du personnel à la gestion des barrages pour lutter contre les sargasses dans les secteurs d'Arnouville à Petit-Bourg, du bourg de Capesterre de Marie-Galante et de Petite Anse de Capesterre de Marie-Galante, deux avenants réalisés en cours d'exercice concernant l'enrochement de Capesterre de Marie-Galante ainsi que l'acquisition de mètres linéaires complémentaires ;
  - ramassage des algues sargasses échouées sur le littoral des communes suivantes : Petit-Bourg, Terre de Bas, Désirade, Sainte-Anne, Capesterre de Marie-Galante, Saint-François, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre ;
  - octroi de mer pour le transport des barrages POLMAR.
- *Martinique* :
  - acquisition et installation d'un barrage anti sargasses sur le port de pêche de Cosmy ;
  - ramassage des algues sargasses échouées sur le littoral des communes suivantes : Trinité, le Robert, Sainte-Marie, Diamant, Vauclin, Marigot ;
- *Saint-Martin/Saint-Barthélemy* :
  - ramassage des algues sargasses échouées sur le littoral de la COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>1 344 111</b>	<b>2 390 423</b>			<b>1 203 042</b>	<b>1 308 733</b>
Transferts	1 344 111	2 390 423			1 203 042	1 308 733
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>		<b>394 923</b>				<b>400 833</b>
Transferts		394 923				400 833
<b>ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)</b>	<b>-600</b>					
Transferts	-600					
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>4 284 777</b>	<b>126 626</b>			<b>322 272</b>	<b>1 122 728</b>
Transferts	4 284 777	126 626			322 272	1 122 728
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>		<b>486</b>				
Transferts		486				
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>775 695</b>	<b>545 417</b>			<b>255 655</b>	<b>260 103</b>
Transferts	775 695	545 417			255 655	260 103
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>	<b>-1 057</b>					
Transferts	-1 057					
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>163 100</b>	<b>117 927</b>			<b>214 731</b>	<b>196 985</b>
Transferts	163 100	117 927			214 731	196 985
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>17 450</b>	<b>21 450</b>			<b>41 491</b>	<b>41 491</b>
Transferts	17 450	21 450			41 491	41 491
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>55 945</b>	<b>50 886</b>				<b>20 909</b>
Transferts	55 945	50 886				20 909
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>71 435</b>	<b>78 122</b>			<b>70 180</b>	<b>32 015</b>
Transferts	71 435	78 122			70 180	32 015
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>60 100</b>	<b>36 600</b>				<b>12 200</b>
Transferts	60 100	36 600				12 200
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>	<b>680 000</b>	<b>1 329 000</b>			<b>2 797 724</b>	<b>2 574 179</b>
Subventions pour charges de service public	470 000	801 000			280 000	280 000
Transferts	210 000	528 000			2 517 724	2 294 179
<b>Total</b>	<b>7 450 956</b>	<b>5 091 861</b>			<b>4 905 095</b>	<b>5 970 177</b>
Total des subventions pour charges de service public	470 000	801 000			280 000	280 000
Total des transferts	6 980 956	4 290 861			4 625 095	5 690 177

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

